

2025-005

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 24 MARS 2025

Délibération 2025/03

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER Président sur convocation faite par lui, le 17 mars deux mille vingt-cinq.

Présents : Monsieur FROGER, Président
Madame TOUCHARD,
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS, Madame BOISGARD
Madame FALLOUX, Madame SXAY, Madame MILLASSEAU,
Madame VASSEUR, Monsieur VAHÉ, Madame MARTIN

Excusés : Madame BRUNET, Madame CHANTRON, Madame DEZE, Monsieur MERCK
Madame REVERDY qui a donné pouvoir à Madame SXAY
Madame BATYS qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD

En exercice : 17

Etaient Présents : 11

Excusés : 6

Suffrage exprimé : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Geneviève MILLASSEAU

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Considérant l'excédent de fonctionnement s'élevant à 7 111,13 € pour l'exercice 2024 et déficit d'investissement d'un montant de 140.00 €, détaillé comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
INVESTISSEMENT	
Résultat année en cours R - D	+ 465.00
Résultat année précédente	- 325.00
001	+ 140.00
R.A.R. dépenses	
R.A.R. recettes	
	0.00

2024-006

1068 à combler	0.00
FONCTIONNEMENT	
Résultat année en cours R - D	- 270.10
Résultat année précédente	+ 6 841.03
Résultat	+ 7 111.13
1068 comblé	0.00
002	+ 7 111.13

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'affectation de résultat de l'exercice 2024 comme suit :

-pour sa **totalité** soit **7 111.13 €** pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2025 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Le secrétaire de séance
G. MILLASSEAU



Pour Extrait Conforme
Le Président
A. FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 25 mars 2025